

# La présidence française du Conseil de l'UE et la crise en Géorgie

Anne Hamonic,  
Doctorante au Centre d'excellence  
Jean Monnet de Rennes

I – La présence internationale et l'implication de l'UE  
en Géorgie avant la crise

II – La chronologie de la crise géorgienne  
sous la présidence française

III – Les réactions de l'UE et de la présidence  
française de l'UE

IV – Quelques éléments d'appréciation et de prospective

# I – La présence internationale et l'implication de l'UE en Géorgie avant la crise

## A – La présence internationale

### 1 – Pour la région de l'Ossétie du Sud

\* *la Mission de l'OSCE en Géorgie*

\* *la Force conjointe de maintien de la paix en Ossétie du Sud (JPKF) de la CEI*

### 2 – Pour la région de l'Abkhazie

\* *La Mission d'observation des Nations unies en Géorgie (MONUG)*

\* *La Force de maintien de la paix sur la frontière géorgio-*

# I – La présence internationale et l'implication de l'UE en Géorgie avant la crise

## A – Les initiatives de l'Union européenne en Géorgie avant la crise

### **1 – au titre du pilier communautaire (1<sup>er</sup> pilier)**

- politique européenne de voisinage (PEV)
- assistance financière
- accord de partenariat et de coopération
- présence d'une délégation de la Commission
- ...

### **2 – au titre de la PESC/PESD (2<sup>ème</sup> pilier)**

- Le RSUE pour le Caucase du Sud depuis 2003
- L'équipe de soutien aux frontières en Géorgie depuis 2005
- La mission Etat de droit « EUJUST THEMIS » 2004-2005

## II – Chronologie des événements liés à la crise (1)

- juillet 2008 et 1<sup>ère</sup> semaine d'août 2008 :
  - regain de tension et accrochages en Ossétie du Sud
  - la présidence de l'UE adopte plusieurs déclarations dans lesquelles elle exprime sa vive préoccupation face aux incidents intervenus
- nuit du 7 au 8 août : offensive géorgienne en Ossétie du Sud
- 8 août : riposte russe
- 10 août : extension du conflit à l'Abkhazie
- 12 août : rencontre à Tbilissi de la PFUE, du Président russe et du Président géorgien
  - ➔ **acceptation de l'« accord en 6 points » par les autorités des 2 pays**
- 13 août : l'accord en 6 points est avalisé par les ministres des Affaires étrangères de l'UE
- 19 août : décision n°861 du Conseil permanent de l'OSCE sur l'augmentation du nombre d'observateurs militaires au sein de la mission de l'OSCE
- 20 août : Les Russes bloquent un projet de résolution au Conseil de sécurité de l'ONU

## II – Chronologie des événements liés à la crise (2)

- **25 août** : Le Parlement de la Fédération de Russie vote une motion invitant Moscou à reconnaître l'indépendance de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie.
- **26 août** :
  - le président russe Dmitri Medvedev signe les décrets reconnaissant l'indépendance de ces deux pays.
  - dans une déclaration, la Présidence du Conseil de l'UE « *condamne fermement* » la décision de la Russie de reconnaître l'indépendance, comme « *contraire aux principes d'indépendance, de souveraineté et d'intégrité territoriale de la Géorgie (...)* » et rappelle « *son attachement au principe d'intégrité territoriale de la Géorgie dans ses frontières internationalement reconnues* »
- **1<sup>er</sup> septembre** : Conseil européen extraordinaire : conclusions portant mise en place de plusieurs initiatives
- **2 septembre** : déploiement d'une mission exploratoire en Géorgie
- **8 septembre** : rencontre entre l'UE (président du Conseil européen, accompagné du Président de la Commission et du Haut représentant) et le Pt Medvedev à Moscou
  - ➔ accord sur la mise en œuvre du plan en 6 points

# III – Les réactions de la présidence française de l'UE

A - Les réactions d'urgence

B – Les initiatives à plus long terme de l'UE lancées sous la présidence française

## L'accord en 6 point du 12 août 2008

- « 1/ Ne pas recourir à la force
- 2/ Cesser les hostilités de façon définitive
- 3/ Donner libre accès à l'aide humanitaire
- 4/ Les forces militaires géorgiennes devront se retirer dans leurs lieux habituels de cantonnement
- 5/ Les forces militaires russes devront se retirer sur les lignes antérieures au déclenchement des hostilités. Dans l'attente d'un **mécanisme international**, les forces de paix russes mettront en œuvre des mesures additionnelles de sécurité
- 6/ Ouverture de **discussions** internationales sur les **modalités de sécurité et de stabilité** en Abkhazie et en Ossétie du Sud. »

## Les conclusions du Conseil européen extraordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 2008

- dénonciation de la « *réaction disproportionnée* » de la Russie (§1)
- condamnation de la « *décision unilatérale de la Russie de reconnaître l'indépendance de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud (...)* » contraire au « *respect des principes d'indépendance, de souveraineté et d'intégrité territoriale (...)* » (§2)
- « *Le Conseil européen se félicite que l'accord en 6 points obtenu le 12 août* » (§4)
- annonce que l'UE est « *prête à s'engager, y compris par une présence sur le terrain (...)* » + décision d'« *envoi immédiat d'une mission exploratoire (...)* » (§5)
- prévision de convocation d'« *une conférence internationale en vue d'aider à la reconstruction de la Géorgie (...)* » (§6)
- « *nomination d'un représentant spécial de l'Union européenne pour la crise en Géorgie (...)* » (§8)
- référence à la sécurité de l'approvisionnement en énergie (§9)
- relations UE-Russie : report des réunions de négociation de l'accord de partenariat  
« *(t)ant que le retrait des troupes sur leurs positions antérieures au 7 août n'aura pas été réalisé* » (§10-11)
- « *Le Conseil européen donne mandat à son président de poursuivre les discussions*

## L'accord de mise en œuvre du 8 septembre 2008

- d'ici le **15 septembre**, toutes les forces russes de paix devront se retirer les 5 postes d'observation de Poti et Sénaki
- au plus tard le **1<sup>er</sup> octobre**, des mécanismes internationaux y compris une mission civile d'observation de l'UE devront être déployés dans les zones tampons adjacentes à l'Ossétie du Sud et à l'Abkhazie
- au plus tard 10 jours après le déploiement des observateurs internationaux (soit le **10 octobre**), toutes les forces de paix russes devront être retirées des zones adjacentes à l'Ossétie du Sud et à l'Abkhazie sur leurs positions antérieures au début des hostilités
- le retour des forces géorgiennes dans leurs lieux de cantonnement devra être achevé d'ici le **1<sup>er</sup> octobre 2008**
- des discussions internationales débuteront le **15 octobre 2008** à Genève sur les modalités de sécurité et de stabilité dans la région et la question des réfugiés et déplacés

## B – Les réactions de la présidence française et de l'UE à plus long terme

1) dans le cadre du 1<sup>er</sup> pilier

2) dans le cadre de la PESC/PESD

3) au niveau international

## 1) dans le cadre du 1<sup>er</sup> pilier

- Aide humanitaire
- Mécanisme de protection civile (MIC)
- Aide à la reconstruction (500 millions d'euros)
- Accord de facilitation des visas et accord de réadmission
- Perspective d'un « *partenariat oriental* »
- ...

## 2) dans le cadre de la PESC/PESD

### *- Le RSUE pour la crise en Géorgie*

(Action commune 2008/760/PESC du Conseil du 25 septembre 2008 portant nomination du représentant spécial de l'Union européenne pour la crise en Géorgie, JOUE L 259/16 du 27.9.2008)

### *- La mission de surveillance de l'UE en Géorgie (EUMM Georgia)*

(Action commune 2008/736/PESC du Conseil du 15 septembre 2008 concernant la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie, EUMM Georgia, JOUE L 248/26 du 17.9.2008)

### 3) au niveau international

- *Le processus de Genève: les discussions internationales sur les modalités de sécurité et de stabilité en Ossétie du Sud et en Abkhazie (= point 6 de l'accord du 12 août 2008) (à partir du 15 octobre 2008)*
- *La conférence des donateurs internationaux sur la reconstruction et le développement socio-économique de la Géorgie (22 octobre 2008)*
- *La mission d'enquête internationale indépendante sur le conflit en Géorgie*

*(Décision 2008/901/PESC du Conseil du 2 décembre 2008 relative à une mission d'enquête internationale indépendante sur le conflit en Géorgie, JO L 323/66 du*

## IV – Quelques éléments d'appréciation et de prospective

- Appréciations à court terme / à plus long terme  
= réactivité et visibilité contre efficacité ?
- Enseignements à tirer :
  - sur le plan politique : la politique  
énergétique, le partenariat oriental...
  - sur le plan institutionnel : les caractéristiques  
souhaitables du Président stable du Conseil  
européen